

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 janvier 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.456

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 décembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

Depuis janvier 2019, tous les documents en lien avec l'avancée des travaux du groupe d'experts en procréation médicalement assistée pour rétablir la couverture publique de la fécondation in vitro, notamment son mandat, l'échéancier des travaux, la liste des experts, les dates des rencontres, ventilation du budget dépensé, l'ordre du jour des rencontres et les résultats atteints. ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p.j.

N/Réf. : 20-CP-00017-03